

la jeune Miss, après avoir perdu ses parents, fut confiée, à son oncle et à sa tante, qui ont veillé sur elle avec la plus tendre sollicitude. Sa mère, qui s'était mariée en secondes nocces à un monsieur Claven Fitz-Harding Berkeley mourut en 1841, et, depuis cette époque jusqu'au mois de mai 1850, Miss Augusta Talbot a résidé dans un couvent où elle a fait son éducation. La jeune fille serait quelquefois pour aller rendre visite au comte et à la comtesse de Shrewsbury, chez qui elle a eu l'avantage de rencontrer, l'automne dernier, le lord chancelier d'Angleterre.

Ce haut dignitaire avait autorisé les exécuteurs testamentaires à faire élever Miss Augusta dans un couvent. Durant les neuf années passées à Taunton, mademoiselle Talbot exprima quelque désir de se faire religieuse; mais ses maîtresses, loin d'encourager cette tendance, cherchèrent à la détourner de cette préoccupation. Retirée du couvent en 1850, Miss Talbot fit donc son entrée dans le beau monde; et on la présente à la cour, où elle attirait l'attention de la noblesse fashionable et où elle produisit une assez vive sensation (1).

Les plaisirs du monde et les flatteries dont elle était l'objet semblaient n'avoir pas été du goût de Miss Talbot. La jeune fille se rappelait avec regret les années passées à Taunton, en parlant sans cesse, et paraissant puer dans ces souvenirs une partie du bonheur qu'elle avait goûté en faisant son éducation.

Au mois d'août dernier, le comte et la comtesse de Shrewsbury, à la veille de quitter l'Angleterre pour se rendre en Italie, se demandaient à qui ils pourraient confier leur nièce. Miss Augusta proposa d'aller attendre leur retour au couvent où elle avait été élevée. Ce projet rencontra quelques obstacles. La maison recevait bien des élèves; mais à quel titre y admettre Miss Talbot? Quand la jeune personne aurait cette difficulté, elle demanda à être reçue comme novice. La supérieure la refusa à cause de son âge, et s'adressa à l'évêque diocésain pour lui faire connaître ces circonstances et les motifs de son refus. Mgr. l'évêque de Clifton approuva la conduite de la supérieure et écrivit lui-même à Miss Talbot, en lui disant qu'il ne pouvait l'autoriser à entrer au couvent en qualité de novice avant sa majorité, mais qu'en attendant cette époque on la recevait dans la maison comme pensionnaire, afin de lui donner le temps d'étudier sa vocation et de prendre un parti. Bref, Miss Augusta est retournée au couvent au mois de Septembre dernier. Elle habite la maison sans être novice et sans savoir encore à quelle résolution ultérieure elle s'arrêtera.

Les faits que nous venons d'exposer sont fort simples. Il est assez naturel qu'une jeune personne, élevée dans un couvent, puisse éprouver le désir d'y rentrer, et même d'embrasser la vie religieuse. Nous ne voyons pas que la fortune, la jeunesse et la beauté doivent faire obstacle à une vocation monastique. Les couvents ne sont ni des dépôts de mendicité, ni des hospices destinés aux infirmes et aux vieillards; ils sont aujourd'hui ce qu'ils ont été dans tous les siècles, et nous ne comprenons pas que Miss Talbot, avec ses dix-neuf ans, sa haute naissance et ses deux millions de fortune, put être blâmée d'entrer au couvent, ainsi que l'on fait avec elle tant de filles et de sœurs de rois. Mais, cette jeune personne n'avait compté, dans ses beaux projets, ni avec les envieux de sa fortune, ni avec les haïnes protestantes, que les vertus d'un couvent catholique mettent en fureur.

Nous avons dit que Mme Talbot, la mère, s'était remariée; or, le beau-père de la jeune miss, M. Craven Fitz-Harding Berkeley, qui n'a aucun droit sur elle, intervient aujourd'hui et se pose devant le public comme le protecteur de cette victime du cloître. M. Berkeley, qui jusqu'à ce jour s'est fort peu inquiété de sa belle-fille, s'est rendu au couvent il y a quelques semaines pour connaître les intentions de Miss Augusta. On rapporte que, dans ses entretiens, elle aurait annoncé le projet de se faire religieuse, et que son beau-père lui aurait dit alors: «Vous serez bientôt en possession de votre fortune; j'espère que vous n'en la donnerez pas toute au couvent; vous avez des amis, etc., etc.» Miss Talbot répondit qu'elle n'avait aucun compte à rendre de sa fortune; mais, quelles que fussent les dispositions qu'elle prendrait, que son beau-père n'avait rien à attendre d'elle.

M. Berkeley quitta le couvent peu satisfait, et depuis ce moment il en poursuit le siège, sous prétexte d'arracher sa belle-fille à un cachot et de sauver sa fortune, menacée d'être engloutie dans les coffres-forts du papisme. Le beau-père s'est adressé au lord chancelier, lord Truro, célèbre par la bravade par laquelle il a annoncé, au début de l'agitation anti-papale, l'intention de fouler aux pieds le chapeau du Cardinal. Lord Truro ne serait certainement pas fâché de soutenir en ce moment un petit scandale à l'endroit des couvents catholiques; mais la dignité de ses fonctions ne lui a cependant pas permis de seconder les desirs de M. Berkeley aussi activement que ce dernier l'eût désiré. Le beau-père, désappointé, s'est adressé alors à la Chambre des Communes, qui a eu à s'occuper d'une pétition relative à la situation intéressante de Miss Talbot et aux prétendues violences dont elle est victime. Afin d'exploiter le sentiment public et de lier l'affaire de Miss Talbot à l'agression papale, M. Berkeley a été soigné de remplir la moitié de sa pétition de citations tirées de différents ouvrages du Cardinal Wiseman. Quelle finesse! L'emprisonnement de Miss Talbot devenait une conséquence de l'agression papale; l'auteur du papisme anglais, depuis qu'un cardinal est à sa tête, va jusqu'à circonvenir une jeune fille mineure pour s'emparer de sa fortune!

Il n'en fallait pas tant pour faire de cette question une grande affaire; la société anglaise est en danger! Un projet de loi n'a pas tardé à être présenté à la Chambre des Communes par deux amis de M. Berkeley, M. Lacy et M. Spooner, afin de prévenir la détention

(1) Lettre adressée au Times, en date du 13 mars, par Mgr. l'évêque de Clifton.

FORCÉE DE FEMMES DANS DES MAISONS RELIGIEUSES. Tel est le titre du bill. Ce projet de loi, ainsi qu'on peut le deviner, est une monstruosité. Son adoption équivalait à l'abdication complète des communautés et couvents de femmes. Nous réservons l'analyse de ses dispositions extravagantes pour le moment où il sera sérieusement discuté par la Chambre... si jamais elle le discute.

En attendant, il paraît que Miss Talbot sortira du couvent; et la Cour de la chancellerie est saisie de l'affaire. La jeune miss est réclamée, en l'absence de lord Shrewsbury, par le R. T. Doyle, de l'Église St. Georges à Londres, et par son beau-père, M. Berkeley. Le lord-chancelier a annoncé que l'on s'occupe de trouver à la jeune miss une résidence convenable à Londres, où l'on désire lui faire passer la saison des plaisirs, qui va ouvrir à l'époque. Lord Truro a parlé de Miss Talbot avec éloges, et a dit avoir reconnu dans sa charmante pupille une intelligence fort distinguée.

L'absence de lord Shrewsbury laisse dans le doute quelques points de détail dont les journaux de Londres font grand scandale. Ainsi, par exemple, le lord chancelier a-t-il autorisé ou non la résidence actuelle au couvent? L'évêque du diocèse, qui parle d'après lord Shrewsbury, dit: oui; le lord chancelier, ce destructeur de chapeaux rouges, dit: non; donc, conclut le Times, l'évêque catholique ment de la manière la plus effrontée et la plus impudente! Une circonstance atténuante cependant le rassure ou plutôt le fait retomber sur lord Truro, c'est que le chancelier avoue qu'il a été instruit du séjour de Miss Talbot au couvent après qu'elle y était retournée. Or, comme le noble lord n'a soulevé aucune objection à ce sujet, on a pu croire qu'il approuvait ce qui avait été fait. Lord Shrewsbury est à Palerme. Il ne peut tarder de fournir les explications nécessaires par les reproches qu'on lui adresse, car c'est surtout lui qui est incriminé et que l'on accuse d'avoir fait violence à sa nièce au profit de la caisse du couvent.

C'est en dénaturant les faits si simples que nous venons de raconter qu'on a fait tant de bruit avec le nom de Miss Augusta Talbot. On annonce aujourd'hui que le tuteur légal, le tuteur testamentaire et M. Berkeley ont requis des officiers nombreux de services. Des cours touchés de tant de tribulations offrent aux tuteurs les décharges de toute sollicitude et de tout souci dans l'avenir, sans autre condition en retour que de leur accorder la main de Miss Augusta. Le nombre des prétendants qui ont écrit dans ce but au lord chancelier et au R. T. Doyle est déjà considérable.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 25 AVRIL 1851.

Première Page:—Correspondance du R. V. C. Chiniquy.—Angleterre.—Affaire de Miss Talbot.

Feuilleton.—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848.—(Première Partie sur 1793.—(Suite.)

Chaque malle qui nous arrive d'en-deçà de l'Atlantique, nous révèle une excitation croissante dans les esprits, en Angleterre et en Irlande, qui semble présager pour une époque prochaine de funestes et déplorable conflits. Les nuages s'amoncellent lentement et assombrissent l'horizon; qui peut prévoir quelles foudres et quelles tempêtes ils renferment dans leur sein! Depuis qu'un Premier Ministre de Sa Majesté Britannique a délibérément évoqué ce monstre du fanatisme qui avait autrefois procréé tant de haïnes, produit tant de maux et fait couler tant de sang, il est impossible de prévoir la fin de cette rage impie qui semble avoir transformat en une Bacchante enivrée, une nation pourtant noble et généreuse. Quels cris d'implacable colère se sont, en effet, fait entendre d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre, depuis déjà quatre ou cinq mois! quelles insultes, quels outrages ont été adressés aux plus justes susceptibilités des catholiques dans ces nombreux meetings qui se sont renouvelés sur presque tous les points du royaume! Comme il a été fait appel à ce qu'il y a de plus brutal dans les préjugés religieux! comme d'honorables membres du Parlement ont même poussé l'oubli de toutes les convenances jusqu'à insulter par les discours et les insinuations les plus profondément outrageantes, à ces anges de haterie, à ces vierges innocentes qui se vouent à une vie de sacrifices et à des œuvres de charité et de bienfaisance qui en font l'admiration des incrédules eux-mêmes! Comme les croyances et les pratiques du Catholicisme ont été l'objet, même au sein du Parlement, d'injurieux sarcasmes et d'indécents railleries!

Des discours on en est venu aux œuvres. Le Bill détestable de Lord John Russell contre ce qu'il appelle l'agression papale, bien

que modifié, n'en demeure pas moins une insulte aux Catholiques et une violation de l'acte d'émancipation de 1829. Cet acte en accordant la liberté au Catholicisme, donnait par là même au Pape le droit d'organiser les Catholiques d'Angleterre, selon la Constitution de l'Église Catholique, et, par conséquent, d'y établir autant d'évêques qu'il serait jugé nécessaire pour les progrès de la Foi et le bon gouvernement spirituel des fidèles. Et le Bill du Lord John Russell s'oppose à l'exercice de ce droit et tend à maintenir le Catholicisme en Angleterre dans un état anormal, tel qu'il existe dans les pays où il ose à peine lever sa tête par crainte de la persécution!

On ne se berne pas à ce premier acte de vexation. Au mépris le plus intolérable de l'inviolabilité du domicile, on a proposé à la Chambre des Communes un bill autorisant six magistrats à s'introduire dans les Communautés religieuses, à citer devant eux les Sœurs, soit collectivement, soit individuellement, avec le pouvoir discrétionnaire de tirer une religieuse de l'asile qu'elle a si librement et si joyeusement choisi, pour la confiner pour un temps dans une maison de travail (work-house)! Que ferez-vous, catholiques Canadiens, si vous voyez vos établissements religieux assujettis à une aussi révoltante législation! Voilà pourtant ce que la haine et le fanatisme préparent à vos frères d'Angleterre et d'Irlande. Que ferez-vous si vos filles, vos sœurs étaient menacées d'être arrachées de force de leurs couvents, au nom d'une loi aussi insultante que tyrannique? Voilà pourtant ce dont vos frères d'outre-mer sont menacés d'être les témoins.

Ce n'est pas encore assez. Une formidable ligue Anti-Papale s'organise à Londres, dans le but d'attaquer le catholicisme, dans son auguste Chef, et de favoriser l'insurrection jusqu'au sein de Rome, en prolongant l'or à un Mazzini et à ses sbires dans les différentes contrées de l'Italie. On connaît plus tard les plans de cette association, à la tête de laquelle on suit déjà que se trouvent plusieurs personnages des plus éminents dans l'Église établie et dans l'Etat. A la vue d'un tel déploiement d'hostilités, les catholiques peuvent-ils demeurer impassibles? Oh! non. Déjà l'agitation prend chez eux une attitude des plus vigoureuses; et si on les pousse à bout, nous avons horreur de le penser, mais il est à craindre que le sang ne soit répandu.

Au milieu de ces épreuves de l'Église de Dieu, les joies de l'espérance ne font pourtant pas défaut. Les conversions sont nombreuses. A Rome, plusieurs Anglais font abjuration, et beaucoup de nouveaux convertis y rejoignent et consolent par les démonstrations de la plus édifiante piété. En même temps des symptômes de schisme se manifestent au sein de l'Anglicanisme. Le précédent de Gorham vient de se reproduire à l'occasion d'un autre R. V. que l'évêque d'Exeter refuse d'admettre dans son clergé. Plusieurs évêques ont refusé, comme le mentionne la dépêche télégraphique que nous publions aujourd'hui, d'apposer leur signature à un certain document tendant à supprimer le purisme dans l'Église Établie.

Mouvement remarquable dans l'Église Anglicane. (Traduit du True Witness)

Une copie imprimée du document remarquable qui suit a été adressée aux frères catholiques dans le voisinage de Preston. Il porte la signature d'un ministre anglican, avec le nom duquel le public n'est pas encore familier:—

«On invite les membres réfléchis de notre communion à examiner avec une attention calme et sérieuse les propositions suivantes; et ceux qui seront convaincus de leur vérité, sont priés de coopérer à les soutenir:—

1° L'état présent de l'Église Anglicane, oblige ceux de ses membres qui s'en préoccupent, à examiner sa position actuelle par rapport au reste du corps catholique.

2° L'existence de l'Église Anglicane entraîne le principe de sa soumission, en matière de foi, à toute l'Église Catholique, dont elle est une branche.

3° L'évêque de Rome est le Primat de

la Chrétienté, et par conséquent, la soumission à l'Église Catholique implique la reconnaissance de son autorité.

4° Il est, de fait, le seul canal par lequel une décision de l'Église Catholique peut maintenant être obtenue.

5° Il est de plus notre propre Patriarche, et comme tel, il a un droit spécial à notre obéissance.

6° Il est absolument nécessaire de reconnaître pleinement tous ces faits, afin de réussir dans les efforts entrepris pour sauver notre Église nationale de la ruine imminente dont elle paraît menacée.

Un certain nombre de ministres, prenant pour base les propositions ci-dessus, se sont unis pour proposer les moyens suivants, comme étant d'une importance urgente dans l'état présent des choses, à tous ceux qui croient que la Sainte Église Catholique doit nécessairement être une, et en même temps qui maintiennent la validité de nos ordres et de nos sacrements:—

1° De soulager leur propre conscience par une profession ouverte de leur désir d'une union intime et visible avec le Siège de Rome, et de leur disposition à se soumettre à toute décision formelle émanant de ce Siège, comme à la voix vivante de l'Église catholique.

2° De répandre ce désir d'union, et cette disposition à la soumission, autant que possible parmi ceux de leur communion.

3° D'expliquer à leurs pères et à leurs Supérieurs dans l'Église Anglaise qui sont étonnés de l'idée d'une pareille soumission, ce que l'on entend par là, et les motifs sur lesquels ils se fondent pour maintenir, avec un esprit droit et honnête, leur position présente dans l'Église établie.

4° D'appeler l'attention des membres de la communion romaine, et plus tard, si on le leur permet, du Siège de Rome lui-même, sur les ordres et sur les Sacrements de l'Église Anglaise, et de solliciter une investigation complète et une décision formelle sur ce sujet.

5° De combattre en eux-mêmes, et dans les autres, l'inclination à se séparer individuellement et immédiatement de la Communion Anglaise, que nos misères présentes sont de nature à faire naître; et d'insister sur le devoir d'attendre patiemment cette décision formelle du Siège de Rome auquel ils en appellent.

Nouvelles d'Europe.

L'Asie est arrivé hier à New-York. Les nouvelles qu'il apporte de Liverpool vont jusqu'au 12 avril.

Peu de nouvelles d'Angleterre. Le ministre Russell reçoit encore l'appui du Parlement. Il a triomphé par une majorité de 132 voix sur la mesure des taxes par cotisations.

Les Protectionnistes sont à l'offet, attendant l'occasion d'obtenir un ministère de leur choix avec Lord Stanley pour chef.

La Reine a ordonné à l'Archevêque d'York, et aux Evêques en général, d'employer leur autorité à supprimer certaines pratiques et traditions romanes (romish) qui se sont introduites dans diverses églises du culte établi. En obéissance à ce vœu et à ces suggestions, les Archevêques et les Evêques, à l'exception des Evêques de Bath, de Wells et d'Exeter, d'Oxford et de Manchester, ont émané une circulaire d'une haute portée, qui annonce la détermination, si l'on en croit le ton décidé de cette adresse, de mettre réellement fin aux innovations papistes introduites dans l'Église d'Angleterre.

FRANCE.—Un changement de Ministère avait été annoncé, auquel les royalistes menaçaient de s'opposer; il était aussi question d'un rapprochement entre le général Changarnier et le président de la République.

SUISSE.—D'après les avis reçus de Genève, le gouvernement de ce canton s'était refusé à l'expulsion des dix-sept réfugiés Français de son territoire contrairement à l'ordre du gouvernement français. De quel côté le gouvernement de Louis-Napoléon envisagerait ce refus, était un mystère.

ESPAGNE.—Les Cortès ont été dissoutes par la Reine, le 7 avril.

PRUSSE.—Les avis de Berlin vont jusqu'au 9. Rien n'a été communiqué touchant la question d'Allemagne.

AUTRICHE.—Le gouvernement autrichien a imposé une taxe réelle sur les habitants de Lombardie et des états Vénitiens.

L'Assemblée de St. Edouard.

Nous publions dans le numéro du 15 avril des Mélanges, sans commentaire, la réclamation ou protestation que nous avons adressée MM. G. Penny, J. G. Barthe, D. Latte et J. B. E. Dorion, afin de corroborer de leur témoignage l'exactitude des rapports précédemment publiés par l'Avenir au sujet de l'Assemblée de St. Edouard. Mais des attestations dans le sens inverse sont venues depuis démontrer comme un fait au moins douteux que la réunion dont il s'agit ait eu la portée et la tendance que ces Messieurs ainsi que l'Avenir ont cru y voir dans un intérêt d'unionisme ou de propagande agitative. La Minerve de lundi dernier a mis au jour des détails suffisants pour faire apprécier la valeur démocratique de la fameuse assemblée. Pour compléter ses preuves à cet égard, le même journal vient de mettre sous les yeux du public un document irréfutable, une déclaration précise de la pensée des habitants de St. Edouard sur le caractère essentiel et les incidents principaux de la réunion qui eut lieu le 20 mars à St. Edouard. Nous avons été prié de reproduire le rapport inséré à ce sujet dans la Minerve d'hier, et nous donnons ci-dessus la partie de cet écrit qui nous paraît devoir suffire, en nous bornant à une analyse du reste.

Le R. V. C. Chiniquy, s'adressant par une lettre aux paroissiens de St. Edouard, à la date du 9 avril, leur rappelle de quelle manière et pour quels motifs il les harangua à l'Assemblée du 20 mars, disant qu'il l'avait fait au désir et avec l'assentiment de toute l'assistance, et termine par les prior de dire franchement leur pensée sur les sept questions suivantes:

1° Ai-je été à l'Assemblée de moi-même, ou n'y suis-je allé qu'à la prière d'un grand nombre de personnes les plus respectables?

2° Ai-je parlé ou agi dans cette assemblée de manière à compromettre mon caractère de prêtre?

3° Ai-je été insulté par l'assemblée, ou si c'est seulement M. l'avocat Barthe et un autre individu qui m'ont insulté?

4° Préférez-vous être taxés en argent, comme certains Messieurs de la ville le désirent, ou aimez-vous mieux soutenir votre clergé par la dime comme par le passé?

5° Est-ce le plus grand nombre ou le plus petit nombre des habitants de St. Edouard qui désirent perdre leur nom de Canadiens, pour s'annexer aux Etats-Unis?

6° Lorsque j'ai demandé une division pour et contre l'annexion, vous a-t-il paru, comme à moi, qu'il y avait la majorité de l'assemblée se prononçant contre?

7° Partagez-vous l'opinion de M. Dorion, gérant de l'Avenir, qui vous disait que le clergé est prêt à sacrifier vos intérêts les plus chers, plutôt que de perdre sa dime?

Il pourrait se faire que je me fusse trompé au milieu de vous, sans m'en apercevoir, et alors il n'est que juste que je souffre le blâme de mon erreur... Mais si je ne me suis pas trompé, et si j'ai eu le bonheur, non-seulement de conserver votre estime, mais encore de vous rendre quelque service dans ce que j'ai dit, fait à l'Assemblée du 20, il est juste que ceux qui m'ont tenu contre vous et contre moi soient démasqués et connus pour ce qu'ils sont par tout le pays. Je vous prie donc instamment de vouloir bien répondre à cette lettre que je prends la liberté de vous adresser.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, Votre très dévoué serviteur, C. CHINIQUY, Ptre.

Le dimanche, 13 avril, les habitants de St. Edouard ayant reçu notification de la lettre de M. Chiniquy, ainsi que des interrogations qui précèdent, à l'issue du service divin, se cons-

fort tranquillement à amasser les morceaux de papier déchiré...

Obriçe avait une position trop nettement dessinée, pour que l'exécution de ses devoirs le fit longtemps attendre, surtout lorsqu'ils étaient si conformes aux vœux de la république...

Paris était terrifié. La capitale de la France, vouée à l'immolation, n'avait plus même une arme pour toutes les morts qui se succédaient, pour toutes les têtes innocentes qui tombaient comme tombent les feuilles d'un arbre quand souffle un vent furieux de tempête. Les visages étaient de marbre, les cœurs de pierre. Les jeunes femmes et les vieillards s'apprenaient à mourir. On n'avait plus même la force de disputer sa tête à l'échafaud.

Oh! Paris était bien devenu ce que rêvaient les proconsuls... Que de courages stériles, bons seulement pour la mort, et qui dédaignaient de résister et de combattre! vertige d'épouvante qui s'était emparé d'une nation entière, le fer impitoyable de la républi-

laisais ainsi, résignée et muette, moissonner et fouler aux pieds?

La religion elle-même avait été décapitée. Robespierre et les hauts chefs révolutionnaires n'avaient rêvé que le déisme, les notables de la commune décrétèrent l'athéisme. Le culte catholique fut interdit; dans les cimetières, plus de signes religieux; et les bustes de Marat et de Lepelletier, remplacèrent les marbres au coin des rues. L'église métropolitaine enfin était devenue le temple de la raison! Dernier degré d'avilissement d'un peuple, quand il laisse l'impunité et la profanation s'asseoir sur les autels... Il avait suffi d'un Chammotte pour plonger la France chrétienne dans le paganisme. Ce n'était pas assez de tuer les hommes, on voulait tuer Dieu!

Les jours et les semaines marchaient vite, et les heures des journées s'écoulaient trop rapides pour le besoin de l'accusateur public. Fouquier-Tainville ne quittait même plus son cabinet au palais de justice. Il y prenait chaque jour ses repas au milieu des arrêts de mort. Il était si occupé qu'il n'avait pas le temps de se lever.

En attendant, Fouquier-Tainville faisait de son mieux, et grâce à un zèle intelligent de ses emloyés, son garde manger était toujours plein de gibier! Ce digne Obriçe, que nous avons vu si souvent à la besogne, était devenu un des familiers de l'accusateur public, qui lui avait donné, par une marque insigne de confiance, ses petites et grandes entrées dans son cabinet, à toute heure du jour ou de la nuit. De plus, il avait été nommé juré du tribunal révolutionnaire, en remplacement d'un membre beaucoup trop indulgent, et qui s'était fait remarquer par quelques acquittements scandaleux. Ce serait pas connaître le citoyen Obriçe que de croire que sa pensée infatigable ne poursuivait pas sans cesse son œuvre de vengeance. Maintenant qu'il appartenait au tribunal révolutionnaire, il était sûr que ses victimes une fois dans ses mains ne lui échapperaient plus.

Ce jour là, Fouquier était encore plus occupé que d'habitude; courbé sur son bureau, il collationnait des listes et griffonnait des noms avec une rapidité prodigieuse. Il était plongé

On n'a pas le temps de faire de la procédure.

Obriçe se mit à parcourir les dossiers. Tout-à-coup, il se prit à rire de ce rire grossier et machinal qui frissonne sur les lèvres:

Parbleu, voilà une ci-devant qui est recommandée spécialement. L'acte d'accusation porte en marge: tête à guillotiner, sans délai!

Citoyen Obriçe? Citoyen Fouquier? Ouvrez le carton dans le second casier à droite.

Je le tiens. Il me faut six noms pour compléter ma fournée; ne te donne pas l'ennemi à chercher; prends ce qui te tombera sous la main.

Obriçe se pencha sur l'épaule de Fouquier et parcourut la liste: C'est bien, dit-il, le vieillard y est. Si l'on m'y mettait bon ordre, il finirait par compléter ce brave Georges.

En trois minutes; il avait fonillé le carton et écrit six noms qu'il présenta à Fouquier. Tu sais le mot d'ordre? dit-il.

toyable qui poussaient les victimes sous le couteau meurtrier. Un public choisi de sans-culottes et de tricoteuses, soldé pour applaudir aux condamnations et étouffer les paroles des accusés sous les huées et les injures, tels étaient les seuls visages sur lesquels pouvaient s'arrêter les regards des accusés; faces de tiges implacables et sanglantes. Trois juges et neuf jurés formaient le personnel de cet autre révolutionnaire, d'où sortait la mort chaque jour à heure fixe. Injurieuse profanation de la justice humaine, qui fit tomber tant de têtes, la loyauté, l'honneur et la gloire de la France!

La séance ne devait pas être longue, il n'y avait que 29 accusés... Jeunes et vieux marchaient d'un pas égal à la mort qui les attendait...

Au milieu de tous se distinguait la tête blanche et vénérable du père de Georges. Pas une ride ne plissait son front calme, et son regard empreint d'une sérénité semblait